

LES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS

Petits établissements accessibles (PEA)

Le programme *Petits établissements accessibles* de la Société d'habitation du Québec permet de recevoir jusqu'à 30 000 \$ en subvention pour rendre votre établissement accessible aux personnes en situation de handicap.



Pour plus de détails :

Source : Société d'habitation du Québec

Fonds pour l'accessibilité (FA)

Le Fonds pour l'accessibilité (FA) finance des projets visant à rendre les collectivités et les milieux de travail du Canada plus accessibles. Le FA comprend trois composantes de programme distinctes. Pour chaque composante, des appels de financement sont organisés. Les critères d'admissibilité sont définis lors de chaque appel de financement.



Pour plus de détails :

Source : Gouvernement du Canada



Une initiative du
**Plan d'action favorisant l'intégration
des personnes handicapées**

LES DÉDUCTIONS FISCALES

Dépenses en capital

Ces dépenses ont trait à des transformations afin d'adapter un immeuble aux besoins des personnes ayant un handicap moteur.



Pour plus de détails :

Source : Revenu Québec

Déductions pour amortissement (DPA)

Vous pouvez déduire les sommes payées dans l'année pour les transformations admissibles que vous avez faites pour adapter un bâtiment aux besoins des personnes handicapées, plutôt que de les ajouter au coût en capital du bâtiment. Les transformations admissibles visent notamment à accommoder les fauteuils roulants. Vous pouvez aussi déduire les dépenses que vous avez engagées pour l'installation ou l'acquisition du matériel et des dispositifs qui répondent aux besoins des personnes handicapées.



Pour plus de détails :

Source : Agence du Revenu du Canada

RESSOURCES POUR L'ACCESSIBILITÉ

Guide pratique d'accessibilité universelle de la Ville de Québec :
ville.quebec.qc.ca/citoyens/accessibilite

Kéroul : keroul.qc.ca

Société Logique : societelogique.org

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) : ophq.gouv.qc.ca

Visionnez leurs capsules d'autoformation *Mieux accueillir les personnes handicapées* dans l'onglet « Publications », section « Guides de l'Office » et « Guides pour le grand public ».



POUR INFORMATION ET
CONSEIL SUR L'ACCESSIBILITÉ :
paiph@ville.saguenay.qc.ca



PLUS D'INFORMATION :
Ville de Saguenay
418 698-3000

PROGRAMMES
DE SUBVENTIONS
POUR L'ACCESSIBILITÉ
DES BÂTIMENTS
COMMERCIAUX

Ville de
Saguenay

Saviez-vous que votre établissement commercial peut bénéficier de subventions afin de le rendre accessible aux personnes en situation de handicap?

En effet, des subventions sont à votre portée afin de permettre à toute la population d'accéder à vos services.

Mais comment rendre votre établissement accessible? Simplyment en priorisant certains travaux de base :

1. **Donner accès au bâtiment** (ajout d'une rampe d'accès extérieure, ajout d'un ouvre-porte automatique, etc.);
2. **Offrir un parcours sans obstacles*** à l'intérieur comme à l'extérieur;
3. **Avoir une salle de bain accessible** (aménagement de l'aire de circulation, ajout de barres d'appui, etc.).

La Ville de Saguenay travaille **POUR ET AVEC** la communauté en situation de handicap pour être inclusive et accessible!

*Parcours sans obstacles

La notion de parcours sans obstacles vise à diminuer ou à éliminer les obstacles rencontrés par les personnes handicapées lors de leurs déplacements dans un quartier, dans une municipalité ou sur de plus grandes distances, d'un point d'origine à la destination.

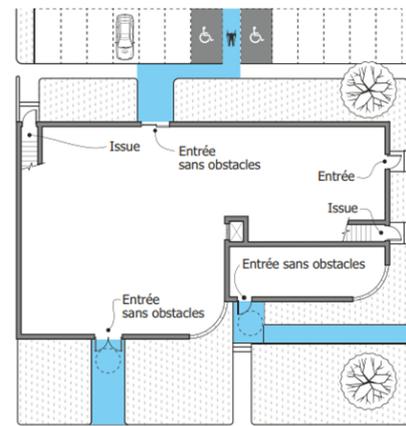
Pour plus de détails :



ÉVALUATION DE L'ACCESSIBILITÉ

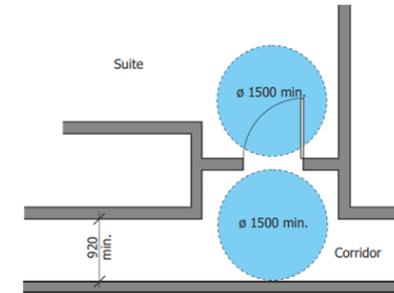
Il est important d'évaluer l'accessibilité des lieux dans son ensemble afin que l'expérience vécue par la personne en situation de handicap soit optimale.

Pour atteindre



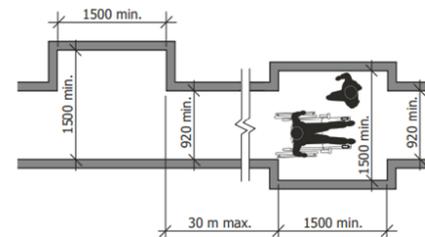
- Arrêt des transports publics ou privés à proximité;
- Stationnements : Présence à proximité de cases de stationnements accessibles, parcours vers l'entrée du bâtiment, etc.;
- Cheminement extérieur avant d'arriver au bâtiment : sol, pentes, ressauts, trous, obstacles, etc.;
- Signalisation et identification des transports, des stationnements, des entrées des bâtiments, etc.

Pour accéder



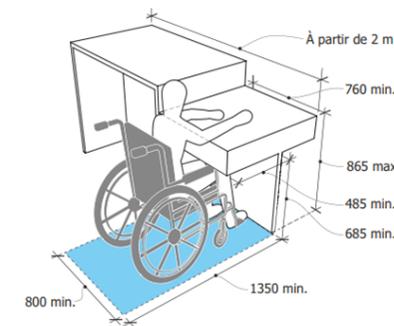
- Entrée principale et portes de services accessibles;
- Espace de manoeuvre pour une personne en fauteuil roulant dans la réception;
- Paliers de repos sur escaliers et rampes;
- Rampes et escaliers munis de mains courantes;
- Porte de sortie (si différente de l'entrée) et sortie de secours accessibles à tous.

Pour circuler



- Largeur des portes et des couloirs intérieurs;
- Cheminement horizontal (pentes, paliers, largeur des couloirs, ressauts, obstacles le long du couloir, etc.);
- Cheminement vertical (escalier, ascenseur);
- Signalétique d'orientation en place et accessible.

Pour utiliser



- Accueil accessible, hauteur des guichets et présentoirs;
- Équipements : sanitaires, vestiaires, espaces de repos et de restauration, espace machine à café, etc.;
- Poignées de portes, serrures faciles à utiliser, robinets à levier.

Source des images : Régie du bâtiment du Québec (RBQ)

Source des informations : Handicap International

Distance en millimètres.